

A G E N D A

Septembre

TC Crossey : Du 31 août au 16 septembre, 2^{ème} tournoi officiel FFT « Open »

Ven 14 Saint Aupre : Sou des Ecoles : Réunion de préparation de la Foire aux chèvres à 20h30 à la salle des associations

Sam 15 Croix Blanche : Session de formation aux premiers secours de 08h00 à 17h00.

Dim 16 Saint Nicolas de Macherin : Comité des fêtes : Matinée champêtre.

Saint Aupre : Du 22 au 23 septembre, Foire aux chèvres. Inscriptions et renseignements jusqu'au 20 septembre au 04 76 06 35 08 ou pendant les permanences les mardis et jeudis de 14h00 à 17h00 à la salle du Conseil de Saint Aupre.

Sam 29 Saint Aupre : Le Goeland : Ateliers cuisine « Les Epices »

Octobre

Lun 1 Saint Aupre : Le Goeland : Ateliers cuisine « Les Epices »

Dim 7 Ski Club : Salon de la gastronomie à partir de 10h00 au centre du village et à la salle des fêtes.
Saint Nicolas de Macherin : Sou des Ecoles : Pucier de 06h30 à 18h00 sur le terrain des sports.

Dim 14 Crossey Animations : Thé dansant avec les « Marcel River's » à partir de 14h00 à la salle des fêtes.
Sou des Ecoles : 27^{èmes} Foulées Nature de Crossey.

Ven 19 Présentation de la Saison Culturelle à 19h00 à la salle du Conseil. Ouverte à tous. Entrée gratuite.
Saison Culturelle : 1^{er} spectacle Jazz des Balkans à 20h30 à la salle des fêtes.

Sam 27 Livre à vous : rencontre avec l'écrivain Nathalie Kupperman en matinée ou dans l'après-midi (à préciser) à la salle du Conseil.
Chansons buissonnières à 20h30 à la salle des fêtes avec J.S. Bressey et M. Hermon : Chansons de Léo Ferré et autres poètes.

Dim 21 Crèche Les Zébulons : Théâtre avec la troupe « La Jouée » à 17h00 à la salle des fêtes.

GARDES MEDICALES DE SEPTEMBRE

Sam 1	Dr Gauchier	Voiron	04.76.05.84.03
Dim 2	Dr Gauchier	Voiron	04.76.05.84.03
Sam 8	Dr Vinay	Voiron	04.76.93.02.06
Dim 9	Dr Gervasoni	La Murette	04.76.05.48.25
Sam 15	Dr Bandolin	Voiron	04.76.05.36.26
Dim 16	Dr Glorieux	St Jean de Moirans	04.76.05.51.78
Sam 22	Dr Gozlan	La Buisse	04.76.65.87.90
Dim 23	Dr Gozlan	La Buisse	04.76.65.87.90
Sam 29	Dr Kabrane	Voiron	04.76.65.83.17
Dim 30	Dr Moreigne	Voiron	04.76.65.76.38

Les Gardes médicales d'octobre
seront dans le Flash d'octobre.



MESSES DE SEPTEMBRE

Sam 1	St Nicolas de Macherin	18h30
Sam 8	St Nicolas de Macherin	18h30
Sam 15	St Nicolas de Macherin	18h30
Sam 22	St Nicolas de Macherin	18h30
Sam 29	St Nicolas de Macherin	18h30

MESSES D'OCTOBRE

Sam 6	St Nicolas de Macherin	18h30
Sam 13	St Nicolas de Macherin	18h30
Sam 20	St Nicolas de Macherin	18h30
Sam 27	St Nicolas de Macherin	18h30
Mer 31	St Etienne de Crossey : Toussaint	18h30



**MARCHE DE PRODUITS ALIMENTAIRES ISSUS
D'UN MODE DE PRODUCTION RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la fourniture de repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2012-2013 dans le cadre d'un marché à procédure adaptée et pour le portage des repas à domicile.

Ce marché pourra être renouvelé deux fois sans nouvelle mise en concurrence pour l'année 2013-2014 et 2014-2015 pour un montant global pour les trois années estimé à environ 186 068, 88 euros HT.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir pour assurer la continuité du service de restauration scolaire et de portage à domicile. Sur la base de ses éléments, vu le code général des collectivités territoriales, vu le code des marchés publics, vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2008 donnant délégation au Maire pour signer les marchés inférieurs à 50 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

La signature par le Maire du marché public avec l'entreprise désignée par la commission d'appel d'offres ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce marché.

MARCHE D'EXECUTION DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour l'exécution des prestations de nettoyage des locaux communaux dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour l'année 2012-2013.

Ce marché pourra être renouvelé trois fois sans nouvelle mise en concurrence pour l'année 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 pour un montant global pour les quatre années estimé à environ 68 964 euros HT.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir pour assurer la continuité du service d'exécution des prestations de nettoyage des locaux communaux.

Sur la base de ses éléments, vu le code général des collectivités territoriales, vu le code des marchés publics, vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2008 donnant délégation au Maire pour signer les marchés inférieurs à 50 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

La signature par le Maire du marché public avec l'entreprise désignée par la commission d'appel d'offres ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce marché.

TARIFS DE LA RESTAURATION ET DE LA GARDERIE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2012/2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les tarifs des repas et de la garderie pour l'année scolaire 2011/2012.

Le repas est de 4.00€ (Coût : du traiteur : 3.13€, de la chauffe : 0.36€, de la garderie de midi : 0.50€)

La garderie du matin ou du soir est de 1,50€. La garderie du matin et du soir est de 2,10€.

Vu le prix du repas du traiteur, considérant que les tarifs de garderie ont été augmentés l'an dernier et que le coût du repas pour le traiteur est de 3.21€.

Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs pour la rentrée 2012/2013.

Pour le repas : 4.07€ (Coût : du traiteur 3.21€, de la chauffe : 0.37€, de la garderie de midi : 0.49€)

Pour la garderie du matin ou du soir : 1,50€. Pour la garderie du matin et du soir : 2,10€.

Après discussion et délibération,

Le Conseil municipal décide à 15 voix d'adopter les nouveaux tarifs de restauration et garderie scolaire pour la rentrée 2012/2013.

TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

VU la délibération en date du 28 mars 2011 fixant les tarifs « abonnement » de la bibliothèque municipale.

Considérant que le prêt de livre est gratuit pour le multi accueil « Les Zébulons »,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la gratuité pour les assistantes maternelles uniquement pour les prêts groupés (emprunt de 10 livres jeunesse et adulte en relation avec leur profession.)

Monsieur le Maire propose :

Les cotisations annuelles suivantes :

- lecteurs de plus de 18 ans résidents St-Etienne-de-Crossey = 12€ ;
- lecteurs de plus de 18 ans résidents Saint-Aupre = 12€ ;
- lecteurs de plus de 18 ans résidents Saint-Nicolas-de-Macherin = 12€ ;
- lecteurs de plus de 18 ans résidents dans une autre commune = 17€ ;
- comités d'entreprises = 25€ ;
- prêt groupés les assistantes maternelles (emprunt 10 livres) = gratuit.

Rappel : la gratuité est accordée à tous les lecteurs de moins de 18 ans, aux demandeurs d'emplois, aux étudiants, aux écoles de la Haute Morge, à la crèche les Zébulons, à AEJ, au Codase.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les tarifs de la bibliothèque municipale comme indiqués ci-dessus.

CONSEILS MUNICIPAUX

TARIFS DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2012-2013

Monsieur MIRALLES donne le fil rouge de la thématique de la prochaine saison culturelle : l'Orient imaginaire, l'Orient actuel. Le Moyen Orient, le proche Orient, l'Asie Mineure. Le cinquième spectacle devait être présenté par une troupe de théâtre qui malheureusement s'est dissoute récemment. La commission prospecte actuellement pour trouver une nouvelle troupe.

Monsieur Jean François GAUJOUR, Maire expose au Conseil municipal, le programme de la saison culturelle pour l'année 2012-2013 et propose les tarifs suivants pour les spectacles :

BILLET 1 SPECTACLE (ni repris, ni échangé)	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT <26 ans, >65 ans, étudiant, chômeur	TARIF ENFANT <12 ans
C° INTERMEZZO : les aventures du prince Ahmed	8€	6€	4€
FITA / soirée Syrie, Tunisie,	9€	7€	5€
KAZAK : musique franco kazak	9€	7€	5€
LES POISSONS VOYAGEURS : jazz manouche, musique des Balkans et du monde	8€	6€	4€
ABONNEMENTS (ni repris, ni échangé)	REMISE appliquée à chaque tarif		
TICKET CHIC (3 spectacles au choix)	-10%		
TICKET CHOC (4 spectacles au choix)	-15%		
TICKET CLASS (5 spectacles)	-20%		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter : à l'unanimité des membres présents les tarifs de la saison culturelle 2012/2013.

TARIF DENEIGEMENT HIVER 2012/2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le déneigement des voies privées stabilisées des lotissements de la commune peut être pris en charge par les services communaux, moyennant l'acquittement annuel d'une participation de déneigement.

Il est rappelé que ne seront déneigées que les voies privées des lotissements, dont l'ensemble des propriétaires a signé individuellement une convention de déneigement.

Il rappelle également que les services techniques déneigeront en priorité les voies communales.

Par délibération du 26 septembre 2011, le conseil a fixé la participation de déneigement pour l'hiver 2011-2012 à 20 €.

Monsieur le Maire suite au travail de la commission de finances, propose de maintenir le tarif de 20 €.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer la participation pour l'hiver 2012-2013 à 20 € pour le déneigement des voies privées des lotissements par an et par habitation.

REVISION ANNUELLE DES DROITS DE PLACE

Considérant que chaque année la commune fixe les tarifs des droits de place en contre partie de l'utilisation du domaine public à des fins commerciales et privatives.

Après avis de la commission de Finances du 22 mai 2012,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les droits de place pour l'année 2013.

Ils s'établiront comme suit (calculés par mètre linéaire par jour):

- 0.55€ le mètre linéaire pour les abonnés alimentaire ;
- 0.65€ le mètre linéaire pour les abonnés textile ;
- 1.00€ le mètre linéaire pour les non abonnés.

Le paiement se fera au trimestre échu pour les abonnés et à chaque installation pour les autres. Chaque commerçant doit faire une demande écrite en Mairie pour s'installer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs des droits de place à :

- 0.55€ le mètre linéaire pour les abonnés alimentaire ;
- 0.65€ le mètre linéaire pour les abonnés textile ;
- 1.00€ le mètre linéaire pour les non abonnés.

INFOS UTILES

MAIRIE

Lundi : 13h30 à 18h
Mardi : 13h30 à 18h
Mercredi : 9h à 12h
Jeudi : 8h30 à 12h - 13h30 à 18h
Vendredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 16h
Samedi : 9h à 12h
accueil@crossey.org
Tél : 04 76 06 00 11
Fax : 04 76 06 00 73



BIBLIOTHEQUE

Lundi : 17h à 19h
Mercredi : 15h à 19h
Jeudi : 15h à 19h
Samedi : 17h à 19h
bibliotheque@crossey.org
04 76 06 00 96



ECOLES

Du lundi au vendredi :
9h à 12h - 13h30 à 16h30



École maternelle :
04 76 06 06 76
École élémentaire :
04 76 06 05 57

Cantine - Garderie :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
7h30 à 9h - 12h à 13h30 - 16h30 à 18h15
04 76 06 09 96

CRECHE

04 76 55 33 84

GYMNASSE

gymnase@crossey.org
04 76 93 06 61



AEJ et CENTRE DE LOISIRS

04 76 93 42 31



MARCHÉ TOUS LES JEUDIS

(devant la mairie) de
13h30 à 18h30
Fruits & légumes, fromages & viandes,
pizzas.



Commune de
St Etienne de Crossey

MPT

(Maison Pour Tous)
04 76 55 32 73



CAPV

04 76 93 17 71



Services à la personne :
04 76 32 74 30

Transports Gare routière :
04 76 05 03 47

Urgences (en dehors des horaires d'ouverture
des services) :

Services des eaux
04 76 67 60 20
Service assainissement
06 70 21 92 96
Service collecte des déchets
0800 508 892 (n° vert)

DECHETERIES

SAINT NICOLAS DE
MACHERIN
Lundi Mercredi et
Vendredi : 14h à 18h30
Samedi : 9h à 12h et 13h30 à 18h



COUBLEVIE
Lundi au Vendredi de 14h à 18h30
Samedi de 9h à 12h et 13h30 à 18h
04 76 66 13 34

LA BUISSE
Lundi au Vendredi
de 9h à 12h et 14h à 18h30

PHARMACIE DE GARDE
3915

PHARMACIE DE CROSSEY
04 76 06 02 09



PERMANENCES DENTISTES
04 76 00 06 66

MAISON MEDICALE LES PLATANES



Médecins : 04 76 06 02 13
Kinésithérapeute : 04 76 55 33 27
Dentiste : 04 76 55 37 39
Infirmiers : 06 86 27 79 69
Orthophoniste : 04 76 06 03 20
Podologue : 06 61 23 23 32
Ostéopathe : 06 75 79 51 45

SPA

04 78 38 71 71
Du lundi au samedi
de 8h30 à 18h30.



PERMANENCES

ARCHITECTE CONSEIL

M. Rigassi sur rendez-
vous 04 76 06 00 11



ASSISTANTE SOCIALE

Centre social de Voiron
04 76 66 13 34

MAISON DU DEPARTEMENT

(Coublevie) :
Service du Conseil général
04 76 65 64 17

PUERICULTRICE DE SECTEUR

04 76 67 21 29

PERMANENCE ADPAH

Mme Dufeutrelle reçoit uniquement
sur rendez-vous.
Pôle solidarité du Pays Voironnais au
04 76 32 74 30

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

04 76 07 86 92 - 06 82 16 63 42



PAROLECOUTE JEUNES

Tél : 04 76 65 20 74

Centre social C. Béraudier
6 avenue Jules Ravat
38500 Voiron

Règlementation du bruit

Pour les particuliers :

Les travaux de bricolage ou
de jardinage réalisés à l'aide
d'outils susceptibles de causer une gêne
pour le voisinage en raison de leurs
intensités sonores ne peuvent être
effectués que :



- les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

